DECLARATION PASS CIRCUIT VITESSE

LE PASS CIRCUIT PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ UNIQUEMENT POUR DES SÉANCES DE LOISIRS. CEUI-CI EST VALABLE POUR UNE SEULE JOURNÉE.

Bordereau à envoyer par e-mail à MARSH et à la FFM avant la séance de loisir.
Marsh - e-mail : assurances.ffm@marsh.com
FFM - e-mail : passcircuit@ffmoto.com

Ce bordereau, après avoir été dûment complété, doit être envoyé à **MARSH**, et à la FFM, impérativement avant le début de la séance de loisir pour laquelle les PASS CIRCUIT VITESSE ou les PASS CIRCUIT VITESSE ECO ont été délivrés.

AU CAS OU UN ACCIDENT SURVIENDRAIT AVANT LA DATE ET L'HEURE DE RÉCEPTION PAR **MARSH**, LE PILOTE ACCIDENTÉ NE POURRA BÉNÉFICIER DES ASSURANCES INTÉGRÉES A SON PASS CIRCUIT VITESSE OU PASS CIRCUIT VITESSE ECO.

Le PASS CIRCUIT VITESSE ou PASS CIRCUIT VITESSE ECO peut être délivré à partir de 6 ans révolus, avec une autorisation parentale pour les mineurs.

N° PASS CIRCUIT	N° PASS CIRCUIT ECO	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Nom du Signataire : Date : Signature :

Cachet du club
ou de la structure :